

Mesdames, Messieurs,

Le Centre Hospitalier Charles PERRENS souhaite privilégier, pour l'attribution de ses stages préprofessionnels, les étudiants ayant un projet professionnel en lien avec un exercice en santé mentale.

Les étudiants ayant ce projet professionnel doivent adresser leur demande de stage préprofessionnel au bureau des stages du CH Charles PERRENS

au plus tard le 15 novembre.

Nous sommes conscients que les IFSI ont des organisations distinctes, mais pour pouvoir bénéficier du dispositif professionnalisant mis en place au CH Charles PERRENS, le stage préprofessionnel devra se dérouler idéalement

entre avril et juin.

Cette demande comportera :

- ✍ Un CV avec coordonnées téléphoniques et mail de l'ESI,
- ✍ Une lettre de motivation précisant :
 - l'institut de formation,
 - si allocataire du CHCP,
 - les dates du stage préprofessionnel,
 - le projet de carrière à l'issue du diplôme,
 - 3 souhaits de terrain de stage et les secteurs « no go ».

Cette demande devra être adressée par mail au bureau de la Gestion des Stages.

- ✍ Un mail retour accusera réception de la demande.

Une commission d'attribution de ces stages composée de cadres de santé, de cadres supérieurs de santé et de la Direction des Soins, se réunira **début décembre**.

Les décisions d'affectation des stages préprofessionnels seront **transmises 1ère semaine de décembre** aux étudiants et IFSI concernés.

Nous vous remercions par avance d'informer vos étudiants de cette organisation.

Nous restons disponibles si besoin.

Cordialement,

cellule-stage@ch-perrens.fr